

Pierre Sirinelli est doyen honoraire de la Faculté Jean Monnet et professeur émérite de Droit Privé et de sciences criminelles à l'Université Paris-1 (Panthéon – Sorbonne) – où il a dirigé des Masters en droit du numérique et en droit de l'audiovisuel.

Il est Président du groupe français de l'ALAI (AFPIDA) et vice-président de l'ALAI.

Il est, depuis 2000, membre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et artistique - organe consultatif du Ministère de la Culture français - et, à ce titre, auteur de différents rapports dont certains ont eu des suites normatives.

Ses publications portent essentiellement sur le thème des propriétés intellectuelles et celui des nouvelles techniques. Il dirige le *Lamy Droit des Médias et de la communication*, est l'auteur d'un *Mémento Dalloz* relatif à la Propriété littéraire et artistique ainsi que de chroniques régulières à la Revue Internationale de droit d'auteur et au Recueil Dalloz. Il est aussi coauteur d'un *Dictionnaire de droit comparé* (Editions du CNRS) et du *Code Dalloz de la Propriété intellectuelle*. Il est également directeur scientifique de la Revue Dalloz IP/IT.